

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11	<u>L'an deux mille onze</u> Le trente novembre à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Josiane CHARRIERE. <u>Date de la convocation</u> : 24 novembre deux mille onze
<u>Présents</u> : Josiane CHARRIERE, Vincent TISSOT, Chantal BAILLARD, Laurent FERAT, Rodolphe ADAM, Christine DUBOIS, William BURNET, Jean-François BLANDIN, Erwan BELLARD, Maryline DURET. <u>Absents avec procuration</u> : Valérie HORCKMANS <u>Absents sans procuration</u> : Yannick ANGLADE, Frédéric MEGARD, Sasha JONES	

Délibération n°D11.47

**Objet : TAUX DE LA TAXE D'AMENAGER
COMMUNALE 2012**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité de l'aménagement de la loi de finance rectificative n° 2010-1658 du 29 Décembre 2010 a institué la TA (taxe d'aménager) et vient en remplacement de la Taxe Locale d'Equipement (TLE), ceci dès le 1^{er} Mars 2012.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants, il est proposé de conserver le même taux de 5 % de la TLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 9 voix **POUR** et 2 **CONTRE**, DECIDE d'instituer le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal et **PRECISE** que la présente délibération est valable pour un an et reconductible par délibération

Délibération n°D11.48
Objet : Diverses subventions

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subvention ont été faites par diverses associations dont détail ci-dessous.

Association	Nature	Subvention proposée
Les Restos du cœur	Aide alimentaire	200
SSIAD	Aide au services infirmiers	300
La locomotive	Enfants leucémiques	200
AFN Cruseilles	Prise en charge des repas des veuves	150
Mémorial Anciens combattants	Inscription le nom de Tercier Emile (indochine)	200

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 11 voix **POUR, DECIDE** l'attribution des subventions indiquées ci-dessus

Délibération n°D11.49

**Objet : Convention de vacations ponctuelles
de conseil et d'urbanisme**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a besoin régulièrement de conseils en urbanisme et architecture pour gérer son développement et la mise en application de son PLU.

Afin d'être assistée dans ces démarches, un contrat de vacation à la demande est proposé par le Cabinet Lemaire dont contenu de l'étude est en pièce annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 11 voix POUR, ACCEPTE le contrat de vacation à la demande proposé par le Cabinet Lemaire et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce contrat

,

LE MAIRE,
Josiane CHARRIERE